

VII.5 Référentiel de certification

UC1					
OI	Descriptif de l'activité	Compétences métier	Contenus de formation	Évaluation formative	Certification finale
UC1 - EC de concevoir un projet d'action de perfectionnement					
OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel					
O1111	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;	EC d'inscrire son action dans le cadre du fonctionnement du milieu associatif dans une perspective éducative	Organisation du sport en France. Histoire de l'Aïkido/ Aïkibudo. Réglementation de l'enseignement des APS Bases du droit français : la responsabilité affiliation du club, assurances, licences Le dojo espace réglementé et espace organisé pour la pratique Le code du sport : agrément J&S ...	1) Présenter oralement à partir d'un support écrit, les grandes lignes d'un projet pédagogique s'appliquant à deux populations d'âges différents fréquentant le club	Le candidat rédige un dossier de 20 pages dactylographiées au moins portant sur un projet pédagogique de perfectionnement sportif réalisé ou à venir, s'appliquant sur au moins 2 publics qui fréquentent la structure associative, projet s'appuyant sur la progression technique nationale de la fédération d'appartenance. Ce dossier précise : les éléments contextuels de départ, les objectifs poursuivis, les démarches d'enseignement et les contenus mis en œuvre, ainsi que l'organisation matérielle et humaine, les éléments d'évaluation du projet. L'exposé est réalisé durant 20 minutes, il est suivi d'un entretien de 20 minutes.
	- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;				
	- il formalise les objectifs du projet d'action ;				
	- il élabore les budgets du programme de perfectionnement ;	EC de prendre en compte les programmes techniques, la réglementation et les calendriers de la fédération			
	- il inscrit son action dans le cadre des objectifs sportifs de l'organisation ;	EC de prendre en compte l'évolution des conditions de la pratique de l'Aïkido/ Aïkibudo			
	- il veille au respect de l'éthique sportive ;				
- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;					
- il propose des prolongements possibles ;					
O1112	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;	EC d'analyser et d'utiliser les ressources proposées par l'environnement fédéral	Statuts, règlements intérieur de la FFAAA/ FFAB et des organismes déconcentrés Organisation des grades en France et dans les clubs	2) Proposer un sommaire détaillé du projet et le commenter oralement	
	- il participe à l'analyse des attentes des prescripteurs ;				
	- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;				
O1113	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;	EC de prendre en compte les politiques des collectivités territoriales	Politiques sportives et de formation des conseils régionaux et généraux en lien avec les clubs		
	- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;				
	- il conçoit les interventions dans le champ de la formation professionnelle ;				
	- il représente l'organisation auprès des partenaires ;				
O1114	- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;	EC d'adapter son enseignement en fonction des caractéristiques du public	Caractéristiques des différents publics fréquentant le club et conséquences pédagogiques		
	- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;				
	- il prévoit le suivi social des candidats aux examens Dan ;				
	- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;				
O1115	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;	EC de prendre en compte les politiques de collectivités locales	Politiques sportives des villes et lien avec les clubs. Conventions d'accompagnement éducatif		
	- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;	EC de contracter avec le système scolaire local			
	- il organise des collaborations entre professionnels et bénévoles ;				
	- il représente l'organisation auprès des partenaires ;	EC de se situer dans son réseau professionnel			
	- il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;				

UC1

OI	Descriptif de l'activité	Compétences métier	Contenus de formation	Évaluation formative	Certification finale
UC1 - EC de concevoir un projet d'action de perfectionnement					
OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action					
OI 121	-il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action ;	EC de concevoir et de mettre en œuvre une méthodologie de projet pour une action de perfectionnement	La méthodologie de projet. Diagnostic d'une association d'Aïkido/ Aïkibudo et disciplines associées		Le candidat rédige un dossier de 20 pages dactylographiées au moins portant sur un projet pédagogique de perfectionnement sportif réalisé ou à venir, s'appliquant sur au moins 2 publics qui fréquentent la structure associative, projet s'appuyant sur la progression technique nationale de la fédération d'appartenance. Ce dossier précise : les éléments contextuels de départ, les objectifs poursuivis, les démarches d'enseignement et les contenus mis en œuvre, ainsi que l'organisation matérielle et humaine, les éléments d'évaluation du projet. L'exposé est réalisé durant 20 minutes. Il est suivi d'un entretien de 20 minutes.
	-il participe aux temps de concertation avec les instances dirigeantes ;				
	-il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;				
	-il organise les collaborations entre professionnels et bénévoles ;				
	-il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;				
	-il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;				
	-il met en œuvre les situations formatives ;				
OI 122	-il formalise les objectifs du projet d'action ;				
	-il analyse les potentiels et les limites des candidats aux examens de grades dan ;				
OI 123	-il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;				
	-il définit les démarches pédagogiques adaptés aux objectifs et aux publics ;				
	-il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;				
	-il précise les contenus de formation ;				
	-il crée les supports pédagogiques nécessaires ;				
	-il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;				
	-il met en œuvre les situations formatives ;				
OI 124	-il formalise des bilans pédagogiques ;				
	-il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;				
	-il privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;				
OI 125	-il gère la dynamique du groupe ;				
	-il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;				
	-il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;				
OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action					
OI 131	-il définit le profil des intervenants nécessaire à la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement ;	EC de réaliser un budget prévisionnel, de l'augmenter et de présenter un bilan financier	Base de comptabilité : budget prévisionnel, bilan financier		
OI 132	-il élabore les budgets du programme de perfectionnement ;				
OI 133	-il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action ;				
OI 134	-il contrôle le budget des actions programmées ;				
OI 135	-il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;				

UC2

OI	Descriptif de l'activité	Compétences métier	Contenus de formation	Évaluation formative	Certification finale
UC2 - EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action					
OI 21 EC d'animer une équipe de travail					
OI 211	- il définit le profil des intervenants nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de perfectionnement	EC de constituer, d'animer et de participer à la formation d'une équipe de travail	Travail en équipe et dynamique de groupe.	1) Expliciter les grandes lignes d'un projet visant au développement d'une structure associative d'Aikido ou d'Aikibudo et disciplines associées	
OI 212	- il anime des réunions de travail		Expression en public et conduite de réunion.		
OI 213	- il met en œuvre des situations formatives		Base de droit du travail : CCNS, contrats de travail.		
OI 214	- il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ; - il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;				
OI 215	-il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ; - il privilégie de situations favorisant les échanges entre stagiaires ;				
OI 216	- il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;				
OI 22 EC de promouvoir les actions programmées					
OI 221	- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ; - il représente l'organisation auprès des partenaires ;	EC de concevoir des outils et actions de communications afin de promouvoir la structure dans son environnement	Communication interne et externe du club ;	2) Présenter le sommaire détaillé d'un projet visant au développement d'une structure associative d'Aikido ou d'Aikibudo et disciplines associées	
OI 222	- il conçoit une démarche de communication		Les outils et techniques de communication		
OI 223	- il participe aux actions des réseaux partenaires ;				
OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action					
OI 231	- il participe aux actions de promotion du club	EC de prévoir l'achat de nouveaux matériels, leur renouvellement et leur entretien ; EC d'optimiser l'utilisation des espaces de pratique EC de veiller à l'hygiène de l'espace de pratique et son environnement ; EC d'optimiser l'utilisation des espaces de pratique EC d'organiser la logistique de l'activité et de l'association.	Le matériel spécifique à la pratique : normes, acquisition, entretien, renouvellement		
OI 232	- il représente l'organisation auprès des partenaires ;				
OI 233	- il planifie l'utilisation des espaces de pratique ;				
OI 234	- il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;				
OI 235	- il anticipe les besoins en en terme de logistique ;				
OI 236	- il organise la maintenance technique ;				
OI 24 EC d'animer la démarche qualité					
OI 241	- il veille au respect des procédures de qualité ;	EC de réaliser un bilan des actions menées.			
OI 242	- il anticipe les évolutions possibles ; - il anticipe les besoins en terme de logistique ;				
OI 243	- il formalise des bilans techniques.				

UC3

OI	Descriptif de l'activité	Compétences métier	Contenus de formation	Évaluation formative	Certification finale
UC1 - EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline					
OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement					
OI311	- il définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics	EC de concevoir, de conduire et d'évaluer les programmes d'enseignement d'aïkido/aïkibudo du débutant jusqu'à la ceinture noire 4° Dan.	Progression technique nationale; initiation, perfectionnement global, perfectionnement individualisé. Méthodologie des apprentissages en Aïkido / Aïkibudo. Organisation pédagogique du club		
	- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics;				
OI312	- il met en oeuvre les temps de perfectionnement ;	EC de concevoir, de conduire et d'évaluer des programmes préparant à des animations aikido	Animations Aïkido Jeunes, Buki Waza, Tanto Dori, Taninzu Gake.		
	- il conduit les apprentissages techniques ;				
OI313	- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;	- de pratique aux armes (Buki Waza) - de pratique en Taninzu Gake (randori) adaptés aux différents publics Aïkibudo - de kata - de kihon - de randori	Aïkibudo Jeunes, kihon nage, kihon osae, tehodoki, ken jutsu		
	- il procède aux choix techniques et stratégiques ;				
OI314	- il anticipe les évolutions possibles ;	EC d'accueillir, d'informer et de conseiller les différents publics			
	- il formalise les bilans pédagogiques ;				
OI314	- il évalue l'impact de ses interventions ;	EC de concevoir, de conduire et d'évaluer des programmes d'Aïki Taïso (amélioration du potentiel physique) adaptés aux différents publics;	Méthodologie et procédés d'amélioration du potentiel physique des différents publics fréquentant le club.		
	- il propose des prolongements possibles ;				
OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement					
OI321	Il définit les démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux candidats aux examens de grades;	EC de concevoir, de conduire et d'évaluer les programmes d'entraînement et de préparation aux examens de grades jusqu'au 4° Dan.	Analyse de l'activité aikido / aikibudo		
	- il conduit les apprentissages techniques ;				
OI322	- il prépare physiquement aux examens de grades ;		Facteurs de perfectionnement sportif en Aïkido / Aïkibudo. Programme d'entraînement.		
	- il gère la dynamique du groupe ;				
OI323	- il procède aux choix techniques et stratégiques ;	EC d'assurer une formation technique individualisée.	Préparation physique en vue du perfectionnement sportif.		
	- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;				
OI323	- il aide les candidats dans la gestion de la réussite et de l'échec ;	EC d'améliorer le potentiel physique d'un pratiquant (Aïki Taïso) dans une perspective de performance.	Préparation physique, alimentation et santé.		
	- il gère la dynamique du groupe ;				
OI324	- il encadre un groupe dans la pratique pour laquelle il est compétent ;	EC d'accompagner le pratiquant avant, pendant et après l'examen de grade.	L'accompagnement du pratiquant avant, pendant et après les examens de grades.		
	- il s'assure de la préparation mentale aux examens de grades des candidats ;				
OI324	- il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;	EC d'encadrer un groupe de pratiquants de haut niveau en stage.			
	- il évalue l'impact de ses interventions ;				
OI324	- il propose des prolongements possibles ;				
	- il formalise des bilans pédagogiques ;				

Le candidat prépare et conduit une séance de perfectionnement ou d'entraînement d'une durée de 1h à 1h 30 qu'il situera dans sa progression.

Elle est suivie d'un entretien de vingt minutes qui sera élargi aux aspects sécurité liés à la pratique.

La séance peut se dérouler sur le lieu du stage.

- 1) Régulation pédagogique sur le site avec le tuteur
- 2) Une simulation d'épreuve de conduite de séance suivie d'un entretien en centre de formation ou sur site
- 3) Un rapport d'intervention sur le stage fédéral d'une dizaine de pages.

O1 33 EC de conduire des actions de formation				
O11	<ul style="list-style-type: none"> - il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ; - il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ; - il définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ; - il définit les modes d'intervention à caractère technique ; 	EC de mettre en œuvre des actions de formation aux certifications fédérales	Enseignement des fondamentaux de la discipline : habiletés techniques fondamentales, exercices d'application, randori, etc.	Conduite d'au moins une action fédérale: de formation, d'encadrement de stage technique, ou d'organisation d'évènements.
O1332	- il crée les supports pédagogiques nécessaires ;			
O1333	- il met en œuvre les situations formatives ;			
O1334	<ul style="list-style-type: none"> - il procède aux choix techniques et stratégiques ; - il anticipe les évolutions possibles ; 	EC de mettre en œuvre des actions de formation de juges aux examens de grades 1 ^{er} et 2 ^e Dan		
O1335	<ul style="list-style-type: none"> - il conçoit les différentes procédures d'évaluation ; - il évalue l'impact de ses interventions ; - il propose des prolongements possibles ; - il formalise des bilans pédagogiques ; 			

UC4

OI	Descriptif de l'activité	Compétences métier	Contenus de formation	Évaluation formative	Certification finale
UC4 - EC d'encadrer la discipline sportive en sécurité					
OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques					
OI411	- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ; - il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ; - il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;	EC de démontrer avec précision les techniques prévues dans la nomenclature du règlement particulier de la CSDGE.	Programmes techniques référencés dans le règlement particulier de la commission spécialisée des Dan et grades équivalents. (CSDGE)	1) Démonstrations techniques partielles sur chacun des trois secteurs.	Un document écrit présentera un plan clair et précis de la démonstration et fera apparaître les principes généraux qui l'organisent. Les commentaires porteront sur les points clés des principales techniques retenues et sur la sécurité. Sur une durée de 30 minutes, le candidat démontre avec commentaires : - Aïkido Sur une durée de 30 minutes le candidat démontre avec commentaires : - suwari waza et hanmihandachi waza - tachi waza et ushiro waza - buki waza et taninzu gake Chacune des trois parties a le même poids en temps et en notation. - Aïkibudo Démonstration d'au moins 30 minutes présentant un panel de diverses techniques sur des attaques variées : kihon nage, kihon osae, hikitate waza, sutemi waza, tehodoki, techniques historiques (daïtoryu) Exécution de techniques d'immobilisation à mains nues et tambodori, kata (à mains nues et avec armes) buki waza ken jutsu, bo jutsu, naginata jutsu
OI412	- il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;				
OI413	- il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;				
OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants					
OI421	- il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ; - il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ; - il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ; - il organise la maintenance technique ;	EC d'organiser des animations et des stages en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers	Réglementation des séjours avec tout type de public	2) Présentation du projet de document écrit support de la démonstration.	
OI422	- il analyse les potentiels et limites des candidats aux grades Dan ; - il prépare physiquement aux examens de grades Dan ; - il s'assure de la préparation mentale des candidats aux examens de grades Dan ;				
OI423	- il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;				
OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers					
OI431	- il prévient le dopage et les comportements à risque ; - il veille au respect de l'éthique de la discipline ;	EC d'informer sur la réglementation sur le dopage EC de communiquer et de transmettre l'étiquette et les valeurs spécifiques de l'aïkido, aikibudo et disciplines associées.	Loi antidopage		
OI432	- il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;		Réglementation des salles d'arts martiaux		
OI433	- il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;		Éléments de culture liés à la discipline.		
OI434	- il prévient le dopage ; - il veille au respect de l'éthique de la discipline.				